

Compte-Rendu du Conseil municipal du 14/09/2021

Suivant convocation du 09 septembre 2021

Début de séance : 20h30

Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle, BURLATS Emilie, DELAFONT Françoise, DELAFONT Raphaël, LECLERCQ Anthony, MAGNE Michel, PAQUIN David, PERRIN Jérôme, ROVELLI Sylvain.

Excusés : KEL Jérôme, WARIN Delphine

Procurations : KEL Jérôme à MAGNE Michel

Secrétaire de séance : Emilie BURLATS

1. Renouvellement du bail à ferme de la parcelle ZM0066 Le Breuil

Le bail de la parcelle ZM0066 le Breuil est arrivé au terme de ses 9 neuf années au 31/12/2020.

Le preneur n'ayant pas manifesté son renoncement il convient de le renouveler pour neuf années au bénéfice du locataire en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du bail à ferme de la parcelle ZM0066 (6 ares 91 centiares) du 01/01/2021 au 31/12/2029, au locataire en place, au tarif annuel à l'hectare (catégorie maximale de la catégorie moyenne des terres de la région de la Haye) de 96.81€ (*applicable au 01/01/2021*) Indice national des fermages 2020 : 105.33

La révision annuelle du loyer sera établie en fonction de l'indice INSEE des fermages.

Les récupérations des taxes foncières, frais de chambre d'agriculture et cotisations AFR seront ajoutées annuellement au loyer du fermage.

2. Convention de mise à disposition du secrétariat avec l'Association Foncière

Le maire informe que la commune dispose d'une convention de mise à disposition du secrétariat administratif avec l'Association Foncière de CHAMBLEY qu'il convient de réviser. Il informe que le projet de convention soumis au conseil municipal a été élaboré en bonne intelligence avec le président de l'AF de CHAMBLEY.

Le maire soumet au conseil municipal le projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la nouvelle convention de mise à disposition du secrétariat communal à l'Association Foncière de Remembrement pour un montant forfaitaire de 400 euros/an révisable tous les 3 ans, 9 voix pour et 2 abstentions.

3- Allocation de rentrée scolaire

Le Maire rappelle qu'en 2020, une allocation de 55€/ enfant de CHAMBLEY-BUSSIERES scolarisé au collège et au lycée a été versée. 40 enfants et 25 familles ont bénéficié de cette allocation, suite à leur demande, pour un budget total de 2200.00 euros.

Le maire rappelle l'érosion des recettes communales.

Un conseiller souligne que cette allocation a été présentée en 2020 comme une mesure sociale d'aide aux familles pour la rentrée. La question est posée de savoir si l'allocation est versée aux familles qui en ont réellement besoin, ou même à l'ensemble des enfants concernés.

Une communication exhaustive auprès des familles éligibles devrait être faite dans toutes les boîtes aux lettres de la commune (afin d'être sûr de toucher tous les enfants concernés), et pas seulement sur les réseaux sociaux. La commune n'a pas le droit de posséder de fichier recensant les enfants éligibles. Il est, par conséquent, impossible de réaliser un chiffrage de la dépense potentielle pour l'année 2021.

Une réduction du montant de l'allocation pourrait être envisagée. Qu'elles seraient les conditions de son attribution (à qui ?) La baisse du montant alloué ne réglerait cependant pas le problème de la communication de la mesure et par conséquent le fait d'être équitable (être sûr de toucher tous les

enfants éligibles suivant les critères à définir).

Après la clôture de ce débat, le maire demande au conseil, s'il souhaite renouveler l'attribution d'une allocation de rentrée scolaire en 2021. Dans un souci d'équité, le conseil décide, à 3 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre, de ne pas renouveler l'attribution d'une allocation de rentrée scolaire 2021/2022.

4- Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Mad & Moselle

Le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé à chaque conseiller, et s'assure que chacun d'eux en a pris connaissance, ce qui est le cas.

Rendre compte des décisions du maire depuis le conseil du 16 juin 2021

VIREMENT DE CREDIT n°2

Le maire rend compte d'un virement de crédit de 1 368.00 euros pour le paiement du développement et de l'hébergement du site internet de la commune. chambley-bussieres.fr

URBANISME :

Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles ZM 0110 et 0209 renseigné le 01/07/2021

Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles AC 0347 et ZB 0055 renseigné le 27/08/2021

Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles ZM 0083 et 0084 et 0178 renseigné le 27/08/2021

Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles AD 0118 et 0119 renseigné le 27/08/2021

Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles AD 0086 et 0087 renseigné le 01/09/2021

Certificat d'urbanisme informatif pour les parcelles AC 0089 et 0294 renseigné le 01/09/2021

Certificat d'urbanisme opérationnel pour les parcelles ZM 0141 renseigné le 26/08/2021 (SDIS)

Arrête de non opposition à déclaration préalable (parcelle AC0142) pour remplacement d'une porte et d'une fenêtre (APC) du 21 juin 2021

Arrête de non opposition à déclaration préalable (parcelle ZM 0109) pour construction d'une pergola bioclimatique adossée du 24 juin 2021

Arrête de non opposition à déclaration préalable (parcelle ZC 0029) pour pose d'une clôture avec porte et portillon du 24 juin 2021

Arrêté annulant la DP 05411221B0003 (parcelle AC 0243) accordée le 21 avril 2021 pour construction d'un abri de jardin bois en limite de propriété, sur demande du pétitionnaire, le 24 juin 2021

Arrête de non opposition à déclaration préalable (parcelle ZM 0192 et 0195) pour pose d'une clôture avec porte et portillon du 29 juin 2021

Arrête de non opposition à déclaration préalable (parcelle ZM 0072) pour pose d'une clôture avec portillon du 28 juillet 2021

Arrête de non opposition à déclaration préalable (parcelle AD 0124) pour changement couleur crépi du 28 juillet 2021

DECISION DU MAIRE :

Arrêté portant numérotation des habitations des parcelles ZM 0190 à ZM 0198 et parcelle ZM 0169 du 25 juin 2021

Arrêté de permission de voirie du 29/06/2021 pour la pose d'un enrobée entre la bande de roulement de la chaussée rue des chevaux et la murette édifiée en limite de propriété 1 bis rue des chevaux

Arrêté de permission de voirie du 28 juillet 2021 autorisant la société MD multi service à la pose d'un échafaudage au 24 rue Giroux le vendredi 30 juillet 2021

Arrêté de permission de voirie du 28 juillet 2021 autorisant la pose d'un échafaudage au 1 rue Neuve du 31/08 au 31/10/2021 inclus

Arrêté portant autorisation de l'occupation du domaine public et ouverture de débit de boisson temporaire pour le restaurant pendant le GEMAB du 23/07 au 01/08/2021 inclus

Arrêté portant réglementation de la pratique du camping sauvage sur tout le ban communal pendant le GEMAB du 23/07 au 01/08/2021 inclus

Arrêté portant autorisation de l'occupation du domaine public et ouverture de débit de boisson temporaire pour ~~boulangerie~~ pendant le GEMAB du 23/07 au 01/08/2021 inclus

Arrêté de permission de voirie du 07/09/2021 prolongeant celui du 25/05/2021 à compter du 27/08 au 11/10/2021 inclus, pour le maintien de la pose de barrières du chantier situé sur le domaine public, au 25 rue de Gorze.

Signature de la motion de soutien aux employés de la Société AZUR PRODUCTION

Fin de séance : 22h15

Le 17 /09/2021

Sébastien BERROIS,
maire de CHAMBLEY-BUSSIERES



Emilie BURLATS
secrétaire de séance

